GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 15 Novembre.

AGRICULTURE.

TROISIÉME ET DERNIERE LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, à M. Thierriat.

MONSIEUR,

POur convaincre tous les Cultivateurs de mes principes, méthodes & regles d'agriculture, ils n'ont qu'à jetter les yeux ſur la culture que j'ai établie depuis 8 ans dans les terres de *Belleſontaine*, *Noiſy* & maiterie de *Champmele*. Ils y obſerveront d'abord que dans ces trois cantons, qui ſont ſous trois Paroiſſes diſtantes, les unes des autres d'environ un quart de lieue, il y a de toutes ſortes de natures de terres, meubles, légeres, veules, ſableuſes, ſabloneuſes, caillouteuſes, crayonneuſes, marneuſes, caſſes, glutineuſes, glaiſeuſes, argilleuſes, latteuſes, dites franches, blanches & à blanc limon; ils y obſerveront que j'ai fait cultiver ces terres ſuivant leurs natures & qualités, & que pour cet effet je n'ai ſuivi en rien la coutume, routine ou méthode du pays.

On labouroit d'abord toutes ces natures de terres en ſillons de cinq à ſix rayes.

Je les ai fait labourer toutes en planches plus ou moins bombées, plus ou moins larges, ſuivant que le terrein étoit plus ou moins humides ou plus ou moins chaud.

On n'y labouroit point les terres comme dans le reſte du pays à la fin de l'automne ni en hyver, c'eſt-à-dire qu'après avoir fait les bleds, la charrue n'alloit plus dans les terres qu'au commencement du mois de Mars.

J'ai fait non ſeulement labourer après que mes bleds ont été faits, mais encore pendant tout l'hyver, & juſqu'à ce que les gelées en empêchaſſent. J'ai ſur tout commencé par faire labourer les terreins qui en avoient le plus de beſoin, en conſequence je n'ai eu aucunes mauvaiſes graines, plantes & racines qui ayent fait des productions dans ces ſortes de ſols. Combien n'ai je pas détruit d'inſectes & de vermine en faiſant faire le premier labour à la profondeur qu'exigeoit le terrein. Si dans la Flandres, le Santerre, & dans bien d'autres Provinces, on eût obſervé de faire de même, les mulots & autres animaux deſtructeurs n'auroient pas mangé les bleds en herbe, comme il eſt arrivé à la fin de l'hyver dernier.

En effet, quelqu'un peut-il diſconvenir que lorſque les différentes natures de terres ſeront bien renverſées par la charrue en profondeurs néceſſaires, avant & pendant l'hyver, les pluies, les gelées, les neiges & les autres intempéries de cette rigoureuſe ſaiſon, ne détruiſent infailliblement tous les inſectes & vermines qui pourroient s'y être formés ou tranſportés. Quels ſels & quels ſucs ne recevront pas les terres dans cette ſaiſon, ſans compter que les gelées ameubliſſent les terreins les plus forts, & rendent par conſéquent les labours plus faciles lorſqu'il faudra les faire dans des ſaiſons convenables.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On n'étoit point dans l'uſage dans les cantons que j'ai nommés, de fumer pendant l'hyver. Loin de ſuivre une ſi mauvaiſe méthode, j'avois ſoin auſſi-tôt que les gelées étoient venues, & qu'on ne pouvoit labourer, d'occuper toutes mes voitures à charier des fumiers ou autres engrais.

Ces mêmes terres, ainſi que celles de toute ma Province, n'étoient labourées qu'une fois pour y ſemer des grains de mars.

Je faiſois donner deux labours à ces terres, ſur-tout à celles qui en avoient le plus de beſoin.

Les mars une fois faits, on laiſſoit faire la production des grains ſans autres façons.

Je les ai toujours fait herſer en temps & ſaiſons, lorſque les grains ont été levés à 2 & 3 pouces de hauteur; par cette opération, j'ai donné un binage à la plante du grain, & j'ai détruit en très-grande partie les mauvaiſes herbes, racines, plantes & graines qui commençoient à y pouſſer; ces terres, ainſi que celles du pays ne recevoient que trois labours qui ne ſe faiſoient point à égale profondeur.

Non-ſeulement j'ai fait donner quatre labours à quantité de ces terreins, mais encore juſqu'à cinq à ceux qui en avoient abſolument beſoin, & je les ai fait foncer tous également à chaque fois.

Ces terres & toutes celles du pays étoient enſemencées très-ſouvent dans le même canton, & dans la même nature & quantité de terre, de ſemences differentes.

Je les ai toutes fait enſemencer de grains analogues à leur qualité.

Ces terres, ainſi que celles du pays étoient toutes enſemencées, ſçavoir, de ſeigle, de petit méteil & méteil, ſans être chaulés.

Je n'ai jamais ſemé aucun de ces grains, ſans l'apprêt & le chaulage que j'ai indiqués.

Dans toutes ces terres les ſemences ont toujours été entterées à la charrue.

Tous mes grains ont été au contraire enterrés à la herſe.

Je ne parlerai point des autres avantages que j'ai retirés de ma culture, en faiſant exécuter tout le contraire de ce qu'on faiſoit dans ma Province, je me contenterai de répéter que tous ceux qui voudront ſuivre exactement ce que j'ai annoncé, s'en trouveront bien; je pourrois même aſſurer que la culture de la Flandres, du Santerre, &c. qu'on annonce être portée à ſa derniere perfection, a encore bien des defauts, puiſqu'une très-grande partie de leurs bleds en herbe a été rongée par les mulots & autres inſectes. Les Laboureurs, Fermiers & Cultivateurs ne pourroient-ils pas, en ſuivant les principes que j'ai annoncés, ſe garantir de ce funeſte accident? Ne pourroient-ils pas de même trouver le moyen d'empêcher leurs bleds de verſer, d'être bruinés, nielés ou charbonnés? Ne pourroient-ils pas au contraire faire produire des épis plus grenus, & dont le grain auroit plus de qualité? Dès qu'ils ſeront parvenus à réuſſir dans toutes ces choſes, on pourra dire que leur culture ſera au degré de perfection qu'elle doit être. Souvent il ne faut attribuer les bonnes & abondantes récoltes de certaines Provinces, pays ou cantons, qu'à l'excellence de leurs ſols, à la ſaiſon qui leur a été favorable, puiſque s'il ſurvient quelques intempéries ou dérangement de ſaiſon, les récoltes ſont auſſi-tôt altérées, quelquefois même totalement avariées ou détruites; en un mot, les regles & principes de culture ne doivent pas être appliqués dans différentes Provinces, pays ou cantons, mais bien aux différens ſols & qualités de terres qui les compoſent, car qu'importe qu'un tel ou tel ſol ſoit en Flandres, en Picardie, en Brie, &c. pourvu que la maniere d'en faire valoir la terre ſoit conforme aux bons principes. Cela je croisdoit ſuffire, ainſi il faut donc convenir que les différentes manieres ou routines de faire valoir & de cultiver les terres dans diverſes Provinces, pays ou cantons, ſont les véritables cauſes des mauvaiſes ou médiocres récoltes.

Je ne doute point, Monſieur, que vous ne trouviez moyen de me répondre; je ne pourrai que répéter ce que j'ai dit tant de fois, & toutes ces redites ne termineront point le procès. Il eſt un moyen très ſimple pour ſçavoir à quoi s'en tenir ſur mes principes. Qu'on ſacrifie deux ou trois arpents de différentes natures de terre, & que chaque nature ſoit cultivée & enſemencée ſelon ma méthode, ſans ſe permettre d'y rien changer. Si les choſes ne réuſſiſſent pas comme je l'avance, on ſera alors en droit de rejetter mes principes; mais ſi au contraire on a lieu d'en être ſatisfait, il eſt, ce me ſemble, de la juſtice de les publier, &

de les mettre en pratique. Je le répéte, je n'ai aucune ſorte d'intérêt à prôner ma façon de cultiver ; le bien de ma patrie eſt le ſeul qui anime mon zele. Tous ceux qui me connoiſſent ſçavent que je n'en impoſe pas.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Oct. 1768, pour les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				METZ.				RIOM.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aire.	31	10		Longwy.	19	17		Aurillac.	20			Albi.	20*	4	
Arras.	27	12	9									Alet.			
Bailleul.				METZ.	19	2	6					Beziers.	28	12	9
Bapaume.	28	8		Montmedy.	18	15		Brioude.	16*		10	Carcaſſonne.	24	16	2
Bergues.	32	11													
Bethune.	29	17		Phalsbourg.	19	6	8	Clermont	20*	2		Caſtelnaudary			
Caſſel.	33	12		Sarrebourg.	18							Caſtres.	24	12	6
Douay.	32							Iſſoire.	18	19	8	Lavaur.	23		
Dunkerque.	37			Sarlouis.	16*							Limoux.	27	15	
Gravelines.				Sedan.	25*	14									
Heſdin.	37*	4						Mauriac.	20			Montpellier.			
LILLE.	31	12		Thionville.	19	12	8					Narbonne.	28	3	5
S. Omer.	30	18		Toul.	18	7	7	RIOM.	18	3	6	Niſmes.	30	19	4
S. Pol.	24*											Pezenas.	31*	7	4
S. Venant.				Verdun.	20	2						S. Papoul.	22	19	7
				Vic.	17	19	1	St. Flour.	18			TOULOUSE.	26	2	10
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	31	7	1	From. le ſep.	19	6	11	From. le ſep.	18	14	6	From. le ſep.	26	4	9
Pain la liv.		4	5	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	5	7	4	Avoine le ſ.	4	13	1	Avoine le ſ.	5	14	11	Avoine le ſ.	11	14	3
Foin le q.	1	10	10	Foin le q.	1	9	9	Foin le q.	2	8	7	Foin le q.	3	2	7
Paille le q.		18	8	Paille le q.		10	5	Paille le q.	1	1		Paille le q.	1	7	11

OBSERVATIONS

Sur le millet d'Afrique, par M. Buc'hoz.

Tant que la culture des grains ne ſera pas portée à ſon degré de perfection, on ſe trouvera ſouvent dans le cas de chercher des moyens de remédier au défaut du froment & du ſeigle, pour procurer aux pauvres quelque nourriture qui leur en tient lieu, ou d'autres plantes pour en former une eſpece de pain. On en a déjà fait avec les pommes de terres ou patates, on en propoſe avec le *bulbo caſtanum* & la graine d'*arum*, &c. M. Buc'hoz qui n'a pour but dans ſes recherches que le bien de l'humanité, propoſe la culture du millet d'Afrique, comme une plante dont on peut tirer les plus grands avantages dans les temps de diſette.

Ce millet qui nous vient d'Afrique, après avoir paſſé par l'Eſpagne, ſert d'aliment à la plupart des Maures & des Négres. C'eſt le vrai bled de Guinée qu'on nomme *ſorgho*, *grand millet noir*, *millet d'Afrique*, *millet d'outremer*, *millet en bordelois*. Sa phraſe latine eſt *milium arundinaceum ſubrotundo ſemine Ni-*

gricante, ſorgho nominatum. Pin. Holcus Sorghum. LINN. Les Botaniſtes ont placé pendant long-temps le ſorgho dans la claſſe des millets, mais à cauſe de la diverſité des caracteres de fructification de ſa fleur, ils en ont fait actuellement un genre ſéparé. Le ſorgho porte une ſemence ovale, noire ou blanche. Celui qui a une ſemence blanche ſe cultive à Malthe, & y eſt connu ſous le nom de *carambaſſe*.

Cette plante ſeroit d'un grand ſecours dans des années où les bleds auroient péri par un faux dégel ou autre intempérie, parce qu'on ne ſeme ce millet qu'en Avril ou en Mai; dix livres de graines ſuffiſent pour un arpent. D'après diverſes expériences faites dans le canton de Berne, il eſt réſulté que quatre livres de ſemences ont produit 640 liv. poids de marc. Plus il eſt ſemé clair, plus ſes tiges ſont hautes, & plus les épis ſont gros & chargés de grains. On l'a vu monter à plus de huit pieds; mais lorſqu'il eſt ſemé trop dru, il ne monte pas à plus de quatre à cinq pieds, & ſes épis ſont beaucoup plus petits. Il réuſſit très-bien dans une terre pierreuſe & ſablonneuſe, ne demande qu'un ſeul labour, & n'exige pas abſolument d'engrais. Cette plante eſt ſujette aux gelées, & c'eſt par cette raiſon qu'on le ſeme tard, ſuivant que la ſaiſon eſt plus ou moins avancée. Quand le millet eſt ſemé, on herſe la terre, on briſe les mottes, & l'on paſſe par-deſſus le dos de la herſe. Un mois après qu'il eſt levé, on l'éclaircit, s'il eſt trop ſerré, & l'on arrache les mauvaiſes herbes. C'eſt toute la façon que cette plante exige juſqu'à ſa maturité. On en fait la récolte dans le mois de Septembre.

Cette plante, loin d'effriter la terre, lui fournit au contraire un excellent engrais, ſoit en labourant pendant qu'elle eſt encore verte, ſoit en conſervant les racines en terre. Les tiges qui ont été fauchées peuvent ſervir à chauffer les fours, & les cendres qui en proviennent, ſont un très-bon engrais. Cœſalpin prétend que les pailles de ce millet, lorſqu'elles ſont ſeches ſont bonnes pour les bœufs, & qu'elles leur ſont très-pernicieuſes lorſqu'elles ſont vertes; celles-ci leur cauſent une enflure mortelle.

M. Buc'hoz ne conſeille pas de faire du pain avec la farine de cette graine, parce qu'il ne le regarde pas comme aſſez nourriſſant, & que d'ailleurs il eſt un peu peſant & friable; mais il dit que cette farine eſt au contraire très-*alimenteuſe* lorſqu'on en fait des bouillies avec du lait, & que cinq liv. avec une quantité ſuffiſante de lait, peuvent nourrir dans un jour 25 perſonnes. On peut la mêler avec le bled de Turquie.

Nous renvoyons à la douziéme lettre hebdomadaire de M. Buc'hoz, les perſonnes qui ſeroient curieuſes de connoître tous les détails dans leſquels entre l'Auteur, ſoit par rapport à la culture, à la récolte & à la maniere de conſerver cette graine, ſoit par rapport aux divers avantages qu'on peut en retirer. Suivant les obſervations de M. l'Amiral Adanſon, il ſeroit poſſible de tirer du ſucre des tiges du millet d'Afrique, en les travaillant comme les cannes à ſucre.

Douziéme lettre hebdomadaire de M. Buc'hoz, ſur le bois de Quaſſie. in-8°. prix 5 ß, aux adreſſes que nous avons déjà indiquées.

Le but de cette lettre eſt de faire connoître un arbre qui a toutes les vertus qu'on attribue au quinquina, & qui n'en a pas les mauvaiſes qualités. Nous en parlerons dans la prochaine Gazette. Cette lettre eſt très-curieuſe.

Nous joignons ici un avis que l'Auteur nous a communiqué.

AVIS.

M. Buc'hoz a découvert une machine propre à faire des fumigations ſeches & aromatiques pour toutes les maladies qui viennent du relâchem^t de la matrice, de même qu'un ſpécifique pour les maladies vaporeuſes de l'un & de l'autre ſexe; ceux qui voudront en faire uſage, pourront s'adreſſer à l'Auteur, rue des Cordeliers, à l'Hôtel de Saintonge, il leur fera voir la conſtruction de la machine, & leur indiquera les plantes qui peuvent ſervir à ces fumigations; comme le but de l'Auteur eſt de ſe rendre utile à l'humanité, & de publier toutes les découvertes qu'il pourroit faire, il ſe propoſe de donner la deſcription de cette machine, enſemble la liſte des ſubſtances propres à ces fumigations, dans une de ſes lettres périodiques, qui paroiſſent régulièrement tous les mardis de chaque ſemaine.

ANNONCE DE LIVRE.

The preſent ſtate of the Nation, particularly

with regard to its trade and finances ; including , an accurate ſtate of the public debt , the product and application of the ſinking fund. État préſent de la Nation Angloiſe conſidérée particuliérem^t. par rapport à ſon commerce & à ſes finances. On a joint à cet ouvrage très-intéreſſant l'état de la dette nationale avec le produit & l'application des amortiſſemens. Ce livre qui meriteroit d'être traduit en François, eſt de M. James Greenville , Auteur connu, quoiqu'il paroiſſe ſous le nom de *M. Aſley* , il ſe vend 2 ſchellings & ſix pens qui valent 3 ℔ de France , chez Almon, vis à-vis le Palais de Burlington , dans la rue de Piccadilly , à Londres.

RÉPONSE

De M. Pingeron aux différentes objections qui lui ont été faites.

La vérité naît du choc des idées , ſelon un Poëte Eſpagnol , ceux qui la recherchent doivent ſe féliciter qu'on leur faſſe des objections. Je m'empreſſerai toujours à répondre à celles que l'on voudra bien me faire, ſoit pour convenir de mes erreurs , ſoit pour ſoutenir mon ſentiment lorſque je le croirai fondé. Partant de ces principes , je profite de cette circonſtance pour prier l'anonyme qui a bien voulu me communiquer ſes obſervations ſur le *kacha* , ſorte de nourriture économique en uſage en Pologne, de jetter les yeux ſur les réflexions ſuivantes. Je conviens que j'ai cru que cette préparation du millet n'étoit pas auſſi connue qu'elle l'eſt dans certaines Provinces de France ; mais je remarquerai que l'anonyme n'a pas conſulté des perſonnes qui ayent vécu dans le Nord , lorſqu'il avance que cette nourriture n'y eſt pas ſi commune ; je le prie de conſulter à ce ſujet les derniers ouvrages que M. Guettard vient de publier. C'eſt diſputer , dira t-on , *de lana caprina* , comme dit Horace ; mais il eſt eſſentiel de défendre la vérité juſques dans les moindres détails. Que préſumeroit on d'une quantité conſidérable de procédés dont j'ai rempli mes voyages , s'il s'en trouvoit un en defaut ? Je ſuis étonné que l'anonyme veuille ſubſtituer l'uſage du maïs ou bled d'inde à celui du millet , tandis que le premier eſt d'une digeſtion difficile , & ne paroît gueres propre qu'à engraiſſer les volailles ; je conviens qu'il abonde davantage , & que ſa culture eſt plus facile. On m'objecte d'avoir prétendu mal-à-propos dans ma lettre ſur la moſaïque , qu'il reſtoit encore un monument à élever aux Arts , (*a*) & que l'on étoit ſurpris que Louis XIV , ce Prince ſi célebre , en eût laiſſé le ſoin à ſes ſucceſſeurs. On inſiſte ſur ce qu'il s'en eſt fait en France ; l'anonyme ſignant *Hic Fame* , cite des morceaux. Je réponds que leur exiſtence ne prouve que pour les temps reculés où l'art de la moſaïque étoit très imparfait. Pluſieurs morceaux de moſaïque exiſtant en France me ſont connus , ſur-tout celui qu'on a trouvé près de Bavay , dont la deſcription ſe trouve dans le recueil des antiquités gauloiſes de M. le Comte de Caylus , qui ſe vend chez Tilliard à Paris. J'ai voulu parler des moſaïques modernes telles qu'on les fait à Rome , on m'a fait obſerver depuis , que M. de Colbert avoit tenté d'établir une manufacture aux Gobelins , mais ce fait ne m'eſt point aſſez connu pour prendre aucun parti. J'acheve par une réflexion ſur le *compoſto* , ſorte de parquet en uſage à Veniſe , dont j'ai donné la compoſition dans vos Journaux. On voulut en introduire l'uſage à Turin , mais l'ébranlement cauſé par les voitures les faiſoit ouvrir. Comme le même inconvénient ſubſiſte dans tous les cas où les maiſons ſeroient peu ſolides , je conviens que ce n'eſt pas ſans raiſon que l'uſage de ces beaux parquets n'ait point été adopté au delà des Monts. Cependant cette objection n'a lieu que pour les étages ſupérieurs où l'ébranlement eſt toujours plus ſenſible , & ne ſçauroit ſubſiſter pour les maiſons de plaiſance , les Hôtels qui ſont entre cours & jardins , &c. Si vous préſumez , Meſſieurs, que la préſente mérite place dans votre Gazette, je vous prie de l'y inſérer , pour prouver le cas que je fais de toutes les réflexions qu'on a faites ſur les bagatelles que j'ai rendues publiques par votre moyen.

(a) *Une Manufacture ou Fabrique de moſaïque telle que celles de Rome & de Florence.*

SECRET

Contre les Chenilles.

Prenez trois douzaines d'écreviſſes ou environ, jettez-les dans un vaſe propre à contenir une voie d'eau de Paris, c'eſt à-dire deux ſceaux; laiſſez-les pendant cinq ou ſix jours. Ce temps ſera ſuffiſant pour les faire mourir & corrompre l'eau. Prenez alors un aſperſoir, & jettez de cette eau ſur les plantes infectées de chenilles. L'Auteur qui nous fait part de ce ſecret, nous aſſure qu'il lui a toujours très-bien réuſſi.

DES SABLES D'OLONNE, *le 31 Octobre 1768.*

Mardi dernier, 25 de ce mois, il tomba dans cette Élection, depuis trois heures du matin juſqu'à trois heures du ſoir, une pluie ſi abondante & ſi continuelle, que toutes les terres ont été inondées; les chemins qui ſont traverſés par les plus petits ruiſſeaux, ſont impraticables; on ne peut plus paſſer les ruiſſeaux qu'à la nage, toutes les communications ſont interrompues, & tous les marais ſont entiérement perdus & couverts d'eau. Nous avions lieu d'eſpérer que les pluies du 8 Septembre n'auroient fait que retarder les amblaiſons; les eaux s'étoient en partie écoulées; mais actuellement il eſt très-décidé qu'il n'y aura pas le quart des terres à bled de cette Élection qu'on pourra enſemencer cette année. Il ne ſe paſſe pas un jour qu'il ne tombe de la pluie.

EXTRAIT

D'une lettre d'Agen.

L'ouragan qu'on eſſuya en Agenois le 8 Septembre dernier, vous a ſans doute été annoncé; l'effet qu'il produiſit fut tel que la campagne, qui eſt ordinairement riante dans ce climat juſqu'à la fin de Novembre, ſembloit avoir eſſuyé deux ou trois mois d'hyver. Je l'ai vu par moi-même; ce qui m'a le plus ſurpris, c'eſt de voir tous les arbres fruitiers de cette fertile plaine, couverts de fleurs vers la fin du mois d'Oct. comme ils le ſont communément au printemps. On s'eſt même apperçu que la vigne pouſſoit aſſez conſidérablement, quoiqu'elle n'eût pas encore été taillée. Je puis encore vous aſſurer que j'ai dans mon jardin des poiriers qui produiſent ordinairement deux fois l'an, & qui ſe trouvent actuellement fleuris pour la troiſiéme fois, & chargés de fruits de la ſeconde fleur.

COMMERCE.

RÉPONSE

De M. Girard, Avocat à Quimper, à Parere inſéré N°. 71 de cette Gazette.

L'Art. 16 du tit. 14 de l'Ordonnance de 1681, décide les queſtions propoſées en ce parere, ſans que *Pierre*, demandeur en diſtraction pour 5 16^e^. puiſſe s'y oppoſer. Les loyers des Matelots, porte cet article, ſeront les premiers payés ſur le prix de la vente totale du Navire: après eux le ſeront les oppoſans pour *deniers preſſés & fournis pour les néceſſités du Navire pendant le voyage*: (c'eſt ici le rang du Capitaine, relativement aux avances qu'il a faites à S. Domingue pour ſon Navire); enſuite viennent ceux qui ont prêté pour radoub, victuailles & équipement *avant le départ*; (*Jacques* doit reconnoître ici ſa collocation pour ce qu'il a fourni à l'Armateur du Navire à Bordeaux.) Enfin, les Marchands Chargeurs ne viennent qu'au quatriéme rang, le tout par concurrence entre les créanciers qui ſont en même degré de privilege. Suivant cet ordre, la difficulté ne peut ſe trouver qu'entre ceux-ci & *Pierre*; & en conſéquence on demande ſi les 11 16^e^. du prix de la vente ne ſuffiſant point pour payer ces quatre claſſes de créanciers privilégiés, les Marchands Chargeurs pourront auſſi ſe replier ſur les cinq autres ſeiziémes du prix de cette vente, que ledit *Pierre* reclame, comme co-propriétaire dudit Navire, à la concurrence de ces cinq ſeiziémes; mais l'affirmative ne ſouffre pas la moindre difficulté; car les Fourniſſeurs à l'armement de Marſeille n'ont pas fait ce chargement ſur des portions de Navires, mais ſur un Na-

vire entier. Ainſi à moins que Pierre ne prouve qu'il a été lui-même Chargeur des cinq ſeiziémes dudit Navire, il ne peut diſputer aux Chargeurs reconnus, la préférence que leur accorde la loi. Car un Fourniſſeur, comme un Donneur à la groſſe, n'avance ſes fonds que ſur l'hypoteque entiere du Navire, & ne contracte ordinairement qu'avec un ſeul Armateur, ou ſon Repréſentant. Or, ſi de pareilles avances pouvoient être enſuite diſputées par des prétendus co-propriétaires, il n'y auroit plus de ſûreté dans les armements.

Nota. *On trouvera dans le Journal que nous diſtribuons aujourd'hui, la réponſe à ce même parere par M. Groult, Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 12 Nov. 1768.*		CADIX. *le 25 Oct.*		MARSEILLE. *le 2 Nov.*		AMSTERDAM. *le 3 Nov.*	
Amſterdam,	55 5 8e	Paris,	77	Londres,	31 ¼	Paris,	54 3 8e
Lond.	32	Amſt.	95 ½ à ¾	Amſt.	54 ¼	Lond.	34 5 ½
Hambourg,	179 ¾	Lond.	40	Cadix,	15. 3	Bordeaux,	54 ½ ½
Madrid,	14 18 6	Madrid.	au pair	Madrid,	15. 5	Madrid.	93 ¾
Cadix,	14 15 6	**MADRID.** *le 31 Octob.*		Livourne,	97 ½	Cadix.	93 ½
Livourne,	92 ½	Londres,	40 ¾	Naples	86	Lisb.	45 ½ à 46
Lyon,	3 8e.	Amſterd.	96	Gênes,	95 ½	Veniſe,	
		Paris,	15 6	Paris,	¾ p % b.	Gênes,	84 7 8e à 85
		Cadix.		Lyon.	½ p % b.	Livourne,	
				Montpellier	au pair. 60j.	Hamb.	35 ¾
				Piaſtres,			

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 12 Novembre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à	712		marc.
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	15	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	10	
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6 marc.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	15	
Piaſtres.	48	15 à 12	6

PRIX

Courans de diverſes denrées à Dunkerque, du 31 Octobre 1768.

Bled blanc de Flandres, 38 ℔ la *raziere.*

Eaux-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, ſans prix fixe.

Sel gris, 8 ℔ la *raziere.*

Sucre blanc de Saint-Domingue, premiere qualité, de 40 à 43 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 27 à 28 ℔; café de la Martinique, 19 ß la *livre*; café de Saint Domingue, 17 ß; indigo cuivré, 5 ℔ 7 ß.

AU HAVRE, *le premier Novembre.*

Savon bleu vif, 45 ℔; ſavon bleu pâle, 46 ℔.

Brai ſec, de 10 à 11 ℔; brai gras, de 30 à 35 ℔ le *baril*; goudron, de 15 à 16 ℔ la *flute.*

Morue ſeche, 22 ℔ 10 ß; morue verte, 175 ℔ le *cent.*

Farine premiere qualité, de 18 à 19 ℔ le *quintal*; froment 8 ℔; ſeigle, de 4 à 4 ℔ 10 ß.

Sucre terré, de 48 à 54 ℔; ſucre brut, de 30 à 33 ℔; café Martinique, de 21 à

22 ß; d°. de Saint-Domingue, de 20 à 20 ß 6 ₰; indigo cuivré, de 6 à 6 ℔ 12 ß 6 ₰; d° bleu & violet, de 7 à 9 ℔; coton de Saint-Domingue, de 130 à 145 ℔; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 120 à 130 ℔; cacao en grains, 14 ß 6 ₰; bois de campêche, de 9 à 10 ℔.

AVIS

Repriſe du cours de M. Philippe.

Il n'eſt pas commun de trouver un Citoyen qui ſe conſacre généreuſement à l'inſtruction publique & gratuite de ſes compatriotes & des étrangers qui habitent la Capitale, avec le deſſein de ſe former l'eſprit dans les ſciences, & de ſe perfectionner dans les arts. C'eſt pourtant ce qui arrive pour la vingt-deuxiéme fois à M. *Philippe*, Cenſeur royal de l'Académie d'Angers, & Profeſſeur d'hiſtoire & de géographie. Ses *conférences annuelles & gratuites* recommenceront le Dim. 20 de Nov. pour continuer les autres Dim. & Fêtes juſqu'à la N. D. de Sept. 1769. Il faut ſe rendre chaque fois à 10 heures au plus tard du matin, chez M. *Philippe*, *rue de la Harpe*, *vis-à-vis la rue des Deux portes*, & avoir la précaution de venir s'inſcrire d'avance, ſi l'on veut jouir de ces leçons *gratuites*. Le Profeſſeur ne prétendant les accorder qu'aux perſonnes qui ſe ſeront ſait connoître, ainſi qu'il eſt d'uſage. Les Auditeurs des deux ſexes y ont toujours été en grand nombre, & n'ont eu qu'à ſe louer des moyens les plus clairs & les plus ſimples qui ont été mis en évidence pour ouvrir les routes des deux ſciences qu'on ſe trouve dès-lors en état d'approfondir par des études particulieres. Après les premiers élémens de la géographie, on aura dans la premiere ſéance une idée générale & très-ſuccinéte de l'hiſtoire univerſelle, ancienne & moderne, ſacrée & profane. La ſeconde ſéance, & toutes les ſuivantes ſeront employées à la démonſtration pratique des cartes de toutes les parties de l'univers, & de toutes les cartes particulieres, relativement au plan du cours de cette année. Il s'agira de l'hiſtoire moderne à la prendre depuis la naiſſance de N. S. juſqu'au temps préſent. Il ſeroit ſuperflu d'en dire davantage ſur un article connu de toute l'Europe, les Etrangers comme les Nationnaux ayant profité depuis tant d'années des lumieres du Profeſſeur, auſſi déſintéreſſé que peu encouragé dans ſa carriere. Perſonne ne peut ignorer ſes ſuccès, & l'on n'a jamais entendu dire qu'il ait obtenu la moindre récompenſe.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
L'Empereur,	1e.	L.	18
Iſſaly,	3e.	J.	18
Deſchamps,	5e.	J.	18
De Courmont,	18e.	L.	17
Bonnet fils,	20e.	M.	15
Baroy,	27e.	L.	18
De la charmotte,	30e.	L.	18
Bonnet	38e.	M.	15
De la Bretaiche,	40e.	L.	16
Lallemant,	49e.	L.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1768.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
Ac. des Indes.	1230		1232 ½
Emp. de la Com.	425		425
Prom. à 5 p ⅔.	22		
Prom. à 4 p ⅔.	41 ½		41 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	867 ½		867 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	11 ½		
3e. Loterie.	3 ½		
Annuités.		FESTE.	305
Coup. d'An.	61		61
Emp. de 50 mil.	38		38
Emp. de 30 mil.	39		39
Col. 1759.	43		
Canada.	44		44
4e. Les Epoques.	15 ½		15 ½
Nouette.	38		38 ½
Ac. de la caiſſe.	1197 ½ dup. 60		1200 dup. 60
CONTRATS			
tirage de la C.	4e. 335. 5e. 334		2e. 373. 5e. 335
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 92.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 31 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Bâtimens François faiſant l'encombrement de 511 tonneaux, 7 Anglois de 455, ſix Hollandois de 338, un Suedois de 66, & un Danois de 90 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Aimable Madeleine* de Dieppe ainſi que les trois ſuivants, Capitaine *Pierre Nicole*; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicolas Nicole*; l'*Union*, Capitaine *Pierre Boyer*, venant tous trois de Marennes chargés de 368 muids de ſel; la *Marie Victoire*, Capitaine *Adrien le Villain*, venant de Bordeaux chargé de 80 pieces d'eau-de-vie, une partie de vin, marons, prunes & autres marchandiſes; la *Minerve* de Cherbourg; Capitaine *Antoine Quoniam*, venant de Charente chargé de 6 bariques 19 tierçons d'eau-de vie & 15 balles de papier; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Guillaume Longevin*, venant de Rouen chargé de plâtre; des Anglois, l'*Ecureuil*, Capitaine *Jean Collings*; le *Gedeon & Hannagh*, Capitaine *Richard Gillbe*; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*, venant tous trois de Londres chargés de fer, plomb, tabac en feuilles, couperoſe & autres; la *Betty*, Capitaine *Guilbert Broadly*, venant de Helvoet-Sluys chargé de 200 tonnes de ſaumons; la *Nouvelle Britannia*, Capitaine *Robert Harriſſon*, venant de Sunderland chargé de charbon de terre; la *Peggy*, Capitaine *Robert Chriſtian*, venant de Liverpool; le *Thomas*, Capitaine *Jean Butler*, venant de Dublin ſur leſt; des Hollandois, la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue; la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, venant d'Oſtende; l'*Eſpérance*, Capitaine *Cornil Dalman*, venant de Roterdam; la *Jeune Ulrich*, venant de Hambourg; la *Dame Eliſabeth*, Capitaine *Lammerts Dick*, venant d'Amſterdam; les *Deux Freres*, Capitaine *Joris Pilaes*, venant de Nieuport chargés de 80 pieces de genievre, thé, laine, toiles blanche & rayée, fer blanc, cuivre, bois de teinture, merterie, quincaillerie, 120 peaux de veau, 60 ballots de côtes de tabac & quelques autres marchandiſes; la *Chriſtine Eliſabeth* Suedois, Capitaine *Andels Walberg*, venant de Waerberg chargé de 168 barils de brai & 194 tonnes de goudron; l'*Anne Marie* Danois, Capitaine *Anders Berg*, venant de Dramen chargé de planches & autres bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 15 Navires François faiſant 1729 tonneaux, 8 Anglois de 724, huit Hollandois de 824 & 1 Eſpagnol de 60 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Vigilant* de Dunkerque, & de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Gaſpard*, allant au Cap François chargé de briques, ferremens, beurre fondu, bœuf ſalé & autres marchandiſes; la *Poſte*, Capitaine *Gabriel Billard*, allant à Marſeille chargé de charbon pour ſon leſt; le *Prince de Robecq*, Capitaine *Mathieu Coeſter*, allant au Havre chargé de morue; l'*Aimable Adélaide*, Capitaine *Jean Teſſenaer*; le *Phenix*, Capitaine *Michel Vanſtabel*, allant tous deux à Marennes; l'*Eſpérance* de Boulogne, Capitaine *Antoine Hyppolite Noel*; le *S. Philippe* de l'Iſle Dieu, Capitaine *Joſeph Joubert*, allant tous deux à Bordeaux; le *Saint François* de Dieppe, Capitaine *Pierre Bruſeau*, allant à Dieppe; l'*Iſabelle*, Capitaine *Marc Bart*; le *Saint Jacques*, Capitaine *André Dumont*, allant tous deux à Barcelonne; la *Marie Catherine* de Fecamp, Capitaine *Nicolas Auger*; le *Saint Pierre Joſeph* de Dieppe, Capitaine *Louis Hervieux*; la *Petite Elie* de Rouen, Capitaine *Etienne Helene*; la *Notre-Dame de Bon Secours* de la Rochelle, Capitaine *Touſſaint Baudry*, allant tous quatre à la Rochelle, le dernier chargé de briques, les trois autres ſur leſt ainſi que les ſept précédens; les *Deux Amis* de Bayonne, Capitaine *Laurent Daguet*, allant à Saint Sébaſtien & à Bayonne chargé d'une partie de charbon & d'autres marchandiſes; des Anglois, le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Elie Martin*, allant à Fayall chargé de tabac en feuille, eau de-vie & autres marchandiſes; le *Jeanne & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*; la *Britannia*, Capitaine *Jean Standbanck*, allant tous deux à Londres charges d'indigo, eau de vie & autres marchandiſes; l'*Ecureuil*, Capitaine *Jean Collings*, allant tous deux à Portſmouth chargé de plomb; l'*Union*, Capitaine *Henri Parnell*, allant à Wels; la *Dorothée*, Capitaine *Mathieu Eaden*; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Guilbert Broadley*, allant tous deux à Sunderland; le *Devoir*, Capitaine *Robert Wilſon*, allant à Scharbourg tous quatre ſur leſt; des Hollandois, le *Jeune Abraham*, Capitaine *Frans Juriens Wilkop*, allant à Hambourg; les *Trois Freres*, Capitaine *Seyke Jans*, allant à Amſterdam; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſen*, allant à Oſtende chargés de côtes de tabac, ſucre, café & autres marchandiſes; le *Jeune Jeſſe*, Ca-

pitaine *Jeſſe Obbes Deheer*, allant à Schiedam avec futailles vuides ; le *Jetske*, Capit. *Heere Tierds* ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Heyne Sytzet*, allant tous deux à Amſterdam ; la *Cornille*, Capitaine *Frans Coene*, allant à Maeſluys ; l'*Amitié*, Capitaine *Klas Janſen Ney*, allant à la Rochelle tous quatre ſur leſt ; le *Saint Jacques* Eſpagnol, Capitaine *Joſeph Apriano*, allant à Saint Sébaſtien ſur leſt.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 4 Novembre 1768, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Fortune* (*), Capitaine *Papillon* du Havre, parti de ce Port le 23 Mars dernier, venant du Cap avec marchandiſes des Colonies ; la *Nouvelle Abondance*, Capitaine *Cadou* de Nantes, venant de Marſeille chargé de ſavon, coton & autres marchandiſes du Levant ; le *Symbole de la Paix*, Capit. *Becquet* de S. Valery ſur Somme, venant d'Alicante chargé de ſoude & de vin ; des Etrangers, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Twohy* de Corck ; la *Charlotte*, Capitaine *Limbery* de Biddiifort, venant tous deux de Corck chargés de bœuf, de beurre & de chandelle ; le *Briſcoé*, Capitaine *Mikhirdey* de Glaſcow, venant de ce même endroit chargé de tabac pour le Havre.

Départ *de Navire.*

Le 2 Novembre il eſt ſorti de ce même Port le Navire la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram* Hollandois, allant à Londres ſur leſt.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 Octobre au 4 Nobembre 1768, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Algonquin* de 130 tonneaux, Capitaine *Pavie*, venant de Saint Marc ; le *Fleuriſſant* de Bordeaux & de 400 tonneaux, Capitaine *Cortanié*, venant du Port-au Prince & du Cap ; le *Pere de Famille* de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*, venant des Cayes ; le *Dragon* de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray de la Rochardiere*, venant du Port au Prince chargés tous quatre de 1339 bariques 71 quarts de ſucre brut, terré & tête, 128 futailles 14 bariques 58 quarts de café, 41 futailles 6 bariques 3 quarts d'indigo, 261 balles & ballots de coton, 42 bariques 1 ancre de cacao, 4 dents de morphil, 227 cuirs ſecs en poil, 41 madriers de bois d'Acajou, ſyrops, liqueurs, confitures ; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de Saint Savignan chargé de draperie, pierres à fuſil & à bâtir ; la *Trinité*, Capit. *Et. Lanco*, venant de Belle-Iſle avec ſardines ; la *Magdeleine*, Capit. *Pierre Imbert*, venant de Bouin avec 28 muids de ſel ; le *S. Marc*, Capit. *Noel Angaud*, venant de Bouin ; la *Mignonne*, Cap. *Alex. Chevalier*, venant de Noirmoutiers ; la *Louiſe Françoiſe*, Capt *Jean Baizeau*, venant de Beauvoir chargés tous trois de 64 tonneaux de froment ; des Etrangers, la *Notre-Dame du Chemin* Eſpagnol ainſi que le ſuivant, Capitaine *Pierre Munoz*, venant de S. Ander ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Joſeph-Antoine la Cueſta*, venant de Bilbao chargés de laine & fer en barres ; la *Theodore*, Capitaine *Nicolas Thomaſſin*, venant du Havre de Grâce ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Eraſmus Cornelis Greyn*, venant de Zericzée ; les *Deux Freres*, Capitaine *Isbraant Klaaſes*, venant d'Amſterdam ſur leſt ainſi que les deux précéden.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François ; ſçavoir, le *Roi Morba*, Capitaine *Doutreau*, allant en Guinée ; la *Marianne*, Capitaine *Jacques Millan*, allant à Seville & à Cadix avec feves & orge ; le *Saint Michel*, Capitaine *François Girard*, allant à Rouen avec froment.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 4 *Novembre* 1768.

Les Navires François le *Port au Prince* de 350 tonneaux, Capitaine *Terrien*, Armateur M. *Chancerel* ; le *Saint Domingue* de 400 tonneaux, Capitaine *Maillard*, Armateurs MM. *Arnous*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port au Prince, le ſecond pour le Cap.

Les deux Navires Etrangers également en charge dans ce même Port ſont le *Prophète Elie* de 130 tonneaux, Capitaine *Geardes Lodewiks*, Interprete le ſieur *Boudet* pour Bruges ; & les *Deux Freres* de 130 tonneaux, Capitaine *Jan Geerts*, Interprete le ſieur *Van Neunen* pour Roterdam.

Du Havre, *le* 5 *Novembre* 1768.

Le Navire la *Marie Victoire* de 200 tonneaux, Capitaine *Leger* du Havre, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira au commencement de Décembre prochain, Armateurs MM. *de Longuemare de la Salle.*

(*) *Ce Navire a eſſuyé le* 15 *Octobre un coup de vent affreux qui l'a mis en grand danger.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 91.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 au 31 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Prince de Robec*, Capitaine *Couſter* de Dunkerque, venant de ce même Port chargé de morue & toile à voiles, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen ; le *Palmier*, Capitaine *Deshoques Fillatre*, de Grandville, venant de la Côte de Terre-neuve avec morue ſeche ; la *Providence*, Capitaine *Meſquès* du Conquet, venant de Gravelines ſur leſt ; le *Roi David*, Capitaine *Mainviel*, venant de Honfleur ; le *S. Eſprit*, Capitaine *Thomas* de Breac, venant de Caudebec chargés de bois & de différentes marchandiſes pour Breſt ; l'*Aimable Thérèſe*, Capitaine *Amplement* de Saint Valery-ſur-Somme, venant de ce même endroit chargé de diverſes marchandiſes pour le Havre & pour Caen ; la Gabarre du Roi la *Dorothée* commandée par M. *de la Marteliere*, venant de Breſt chargée d'uſtenciles pour le ſervice de la Marine de Sa Majeſté, le *Saint Charles*, Capitaine *Simon*, venant de la Rochelle chargé de ſel en relâche pour Oſtende ; le *Charles Louis*, Capitaine *Goſſelin* de Barfleur, venant de Honfleur en relâche ; la *Jeune Adélaide*, Capitaine *Fourré* (*) de Rouen, venant de Bordeaux chargé de vin & de farine, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; des Etrangers, le *Jeune Stoffel*, Capitaine *Hendrik Stoffels* Hollandois, venant de Petersbourg chargé de chanvre, ſuif, ſoie de porc, cuirs de Ruſſie & toile à voile ; la *Paix*, Capitaine *Harm Mulder* d'Embden, venant de Dantzick chargé de planches ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Dunſter* Anglois, venant de Londres chargé de tabac pour Paris ; la *Ville de Leuwarden*, Capitaine *Barents* Hollandois ainſi que les ſuivants, venant d'Archangel avec brai & goudron ; la *Dame Eliſabeth*, Capitaine *Hendrik Janſen* ; le *Mercure Volant*, Capitaine *Claas Drieſt*, venant tous deux de Hambourg avec chanvre, brai, laine, fer en barres, fer blanc & froment ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer*, venant d'Amſterdam chargé de diverſes marchandiſes pour Guinée.

(*) *Ce Capitaine rapporte que le Capitaine d'un Navire venant des Isles qui alloit entrer dans Bordeaux d'où il ſortoit, lui a demandé, ſçachant qu'il alloit au Havre, s'il vouloit prendre l'équipage du Navire le* Minerve, *Capitaine* Lemeſle *du Havre, qui s'eſt perdu en doublant l'Isle des Oſties au ſortir du Cap. La groſſeur de la mer, & la force des vents a empêché le Capitaine* Fourré *de répondre & d'en ſçavoir davantage.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du 28 au 30 du même mois 3 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, l'*Argonaute*, Capitaine *Chambrelan* du Havre, allant au Cap & au Port au Prince chargé de diverſes marchandiſes ; la *Petite Elie*, Capitaine *Helene*, allant à Cherbourg ſur leſt ; le *Samſon*, Capit. *Leſot*, allant à Rouen chargé d'eau-de-vie ; des Etrangers, la *Dame Sophie*, Capitaine *Heike Geert*, allant à Amſterdam ; l'*Anne Gretta Heleina*, Capitaine *Lars Forſels*, allant à Stockholm chargé de ſucre, café & autres marchandiſes ; le *Soleil Levant*. Capitaine *Swart*, allant à Konigsberg chargé de ſel ; les *Freres*, Capitaine *Workmann*, allant à Glaſcow ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le premier Novembre 1768, le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *le l'Averdy* mouilla le ſoir à Grox diſtant de 4 lieues de l'Orient : les vents contraires ne lui ont point permis d'entrer encore dans le Port le 2. Il arrive de Bengale chargé de mouſſeline, diverſes toiles de coton & poivre.

DE BAYONNE.

IMPORTATION.

Du 3 au 18 Octobre 1768, il eſt arrivé dans le Port de cette Ville 7 Bâtimens Hollandois, 1 Danois, 1 de Dorth, 1 de Brême, 5 Eſpagnols & 26 François ; des Hollandois, 3 venoient de Roterdam avec 12050 fromages, 500 carreaux de briques, 10 rouleaux de plomb, 6 balles de lin, 18 futailles 2 cofres de différentes marchandiſes, & 100 tonneaux de leſt en ſable ; 2 venoient de Zericzée avec 2000 fromages & leſt en ſable ; 1 de l'Orient & 1 du Ferol tous deux ſur leſt ; 1 Danois qui venoit de Hambourg avec 2100 bouteille de verre vuides, 60 dames-jeannes, 18 futailles 24 balles de diverſes marchandiſes & 14 pains de cire, celui de Dart, venant de ce même endroit chargé de 3385 fromages &

50 tonneaux de leſt en ſable ; celui de Brême ; venoit de ce même Port ſur leſt ; des Eſpagnols, 2 venoient de Bilbao avec 32 balles de laine, 4 balles 3 paquets 2 caiſſons de différentes marchandiſes & 10 tonneaux de leſt en ſable ; des François, 2 venoient de Saint Sébaſtien, 1 du Ferol, 2 de Rochefort, 3 de Vannes ; 3 de Breſt, 2 de Nantes, 1 de Saint Valeri en Caux, 1 d'Aurai, 1 des Sables d'Olonne, tous ſeize ſur leſt en pierre & en ſable ; 1 venoit de S. Ander avec 43 balles de laine, 1 de Marſeille avec 494 caiſſes de ſavon, 2 caiſſes de ſoufre, 2 balles d'indienne & 2 balles d'amandes ; 1 de Nantes avec 20 ballots 80 paquets de fer, 2 caiſſes de différentes marchandiſes & 8 douzaines de fayance ; 1 de Saint Malo avec 16 balles de toile ; 1 de Bordeaux avec 66 bariques de ſucre, 117 quintaux de bois de gayac & 5 tonneaux de vin ; deux du Havre avec 323 balles de lin, 33 balles 10 caiſſes 1 boucaut de diverſes marchandiſes, 500 bouteilles de verre vuides, 8 tonneaux de plâtre, 1 de Seudres, 1 de la Perrotine & 1 de la Flotte, chargés tous trois de 158 muids 11 boiſſeaux de ſel.

EXPORTATIONS.

Il a été exporté de cette Ville dans le même eſpace de temps par 9 Bâtimens Eſpagnols, 2 de Staveren, 1 de Groningue & 23 François, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le *Cap François* par le Navire le *Neptune* de 75 tonn. Capit. *Jean Paſſama*, 63 toiſes de carreaux de bidache, 40 caiſſes de vin de liqueur, 100 barils de farine, 5 bariques de jambons, 20 barils de ferremens & autres marchandiſes ; pour *Lisbonne*, 19036 conques de froment ; pour *Vigo*, 3000 conques dito ; pour la *Corogne*, 1700 conques de froment, 15 ſacs de farine & 2300 conques de bledd'Inde ; pour le *Ferol*, 500 conques de froment, 80 ſacs de farine ; pour *Ponte de Hume*, 700 conques de bled d'Inde ; pour *Canils en Galice*, 4500 conques de bled d'Inde ; pour *Marſeille*, 1600 conques de froment ; pour *Hull* en Angleterre, 3200 conques de graine de lin ; pour *Cadix*, 60 barils de goudron, 24 barils de cloux & 140 quintaux de fer ; pour *Saint Sébaſtien*, 15 bariques de vin, 4 bariques d'eau de-vie, 18 barils de jambons & 16 ſacs de fromages ; pour *Bilbao*, 6 futailles d'eau-de vie, 15 milliers de brai, 50 bariques 40 barils de goudron, 3 balles & 6 ballots de différentes marchandiſes & 8 balles de papier ; pour *Saint Ander*, 10 milliers de brai & réſine, 20 quintaux de cordages, 30 bariques de farines & 4 caiſſes de toile ; pour *Saint Malo*, 41 milliers de brai ſec, 120 traques d'avirons & 100 planches de pin ; pour l'*Orient*, 273 pieces de bois de conſtruction ; pour *Rochefort*, 1150 planches de pin, 21 milliers de brai, 105 pains 114 barils de brai gras & goudron ; pour l'*Iſle d'Oleron*, 23 milliers de réſine, 12 quintaux de brai ſec, 12 barils de goudron ; pour *Aurai*, 43 milliers de brai & réſine & 1000 planches de pin ; pour *Vannes*, 110 milliers de réſine, & 2700 planches de pin ; pour *Nantes*, 143 balles de laine, 182 pains 431 milliers de brai & réſine, 24 barils de brai gras, 26 traques d'avirons, 100 houes & ſerpes, 300 haches, 2 futailles de jambons, 7 bariques, 7 barils de vin, 41 bariques d'eau-de-vie & 745 planches de pin.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 30 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 32 Navires François & 17 Etrangers ; des premiers 7 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Moule* de 150 tonneaux, Capitaine *Chauvin*, parti de la Guadeloupe ; le *Succès* de 170 tonneaux, Capitaine *Chamauleau* parti du Cap ; la *Gloire* de 300 tonneaux, Capitaine *Belſo* ; l'*Eſpérance* de 300 tonneaux, Capitaine *Bonniot*, partis tous deux des Cayes Saint Louis ; le *Neptune* de 300 tonneaux, Capitaine *Huguin* ; la *Flore* de 200 tonneaux, Capitaine *Saremejane* ; le *Roi de Malimbe* de 200 tonneaux, Capitaine *Montaut*, partis tous trois de Saint Domingue chargés de marchandiſes des Colonies pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux ; des 25 autres François faiſant enſemble 1067 tonneaux, 1 venoit de Boulogne avec bouteilles de verre, 2 de Redon, 4 de Nantes, 2 de Morlaix, 1 de Saint Malo, chargés de toile, fer en verges & en cloux, ſoliveaux, peaux de chamois & autres Marchandiſes, 2 de Dunkerque avec morue, amidon, toile à carreaux & rayée, camelot, calemandres & autres, 2 de Rouen avec monts de plâtre, 4 de l'Orient avec café, porcelaine, canelle & rhubarbe, 1 de la Rochelle avec huile d'olive, 1 de Rhé, 1 de Saint Pierre & Miquelon avec morues ſeches & morues vertes, 1 de Port-Louis, 1 de Douarnenès, 1 de Pont-l'Abbé & 1 de Quimperlai avec ſardines oreſſées ; des Etrangers faiſant 1870 tonneaux, 1 venoit de Konigsberg, 3 de Dantzick, 2 d'Amperdam, 1 de Bremen, 1 de Crickton, 1 de Tergoes, 1 de Dorth, 1 de Dublin, 2 de Corck, 2 de Newcaſtle, 1 de Saint Sebaſtien, & 1 de Bilbao, tous chargés de diverſes marchandiſes pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 12 Novembre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

NOus comptions pouvoir donner les tables des matieres de cette Gazette des années 1765, 1766 & 1767, au commencement du préſent mois; mais l'impreſſion n'ayant pu s'en faire auſſi vite que nous le deſirions, nous craignons de ne pouvoir les délivrer qu'au commencement du mois de Décembre prochain. Nous avons averti qu'elles couteroient 6 ℔, & que les perſonnes qui deſireroient l'avoir s'adreſſeroient à M. de Grace, Auteur & Directeur de cette Gazette. On ne donne point l'argent d'avance, il ſuffit de ſe faire inſcrire. Nous avons tenu une liſte exacte de ceux qui l'ont demandée.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 29 Octob. 1768.

Nous apprenons par une lettre de Norwich que le Corps & les principaux Habitans de cette Ville ont préparé & ſigné la requête ſuivante, qui doit être préſentée à la prochaine Aſſemblée du Parlement, & dans laquelle ils lui expoſeront : qu'ils reconnoiſſent avec une vraie ſatisfaction la ſageſſe que le Parlement a fait voir dans les actes qu'il a paſſés dans la derniere ſeſſion, pour permettre l'importation du bled, ſans laquelle permiſſion, vu les quantités de bled qui ſe trouvent déjà conſommées & le haut prix de cette denrée, on auroit éprouvé infailliblement la plus grande détreſſe.

» Que les différentes claſſes du peuple ont » ſupporté depuis quelques années une taxe » ſi exorbitante pour l'entretien des pau- » vres, & que toutes les perſonnes de la » moyenne claſſe ont eu tant de peine à ſe » procurer leur ſubſiſtance & celle de leur » famille, que, quoique par un effet de la » Providence, l'abondance de la derniere » récolte ait fait baiſſer le prix du bled au » point que les pauvres Ouvriers ſe trou- » vent en quelque façon en état de luter » contre la diſette & la cherté de toutes les » autres eſpeces de denrées, il ſe paſſera » encore bien du temps avant que le peu- » le en général ſe ſoit relevé de toutes les » calamités qu'une ſucceſſion de temps ſi » malheureux lui a fait éprouver depuis » pluſieurs années. Que comme les pro- » viſions de vieux bled que pouvoient avoir » les Fermiers, doivent probablement avoir » été épuiſées en grande partie, & qu'une » permiſſion d'exporter du bled, non ſeule- » ment en feroit hauſſer le prix ſi promp- » tement ſur les marchés, que les ſujets de » Sa Majeſté ſe trouveroient privés des ſe- » cours néceſſaires qu'ils pourroient atten- » dre ſans cela de la derniere récolte; mais » pour peu que la récolte de l'année pro- » chaine vînt à manquer, elle leur feroit » eſſuyer de nouveau tous les maux dont » ils ont été accablés, il n'y a pas long- » temps. Les Supplians demandent en con- » ſéquence que les loix pour défendre l'ex- » portation du bled ſoient prolongées, ou

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» qu'il ſoit accordé à eux repréſentans tel » autre ſoulagement que la ſageſſe du Par- » lement lui fera juger convenable. » Cette Requête doit faire plaiſir à tous les gens de bien. C'eſt un trait marqué des ſentimens d'humanité de ſes auteurs ; elle doit convaincre les pauvres de cette Ville, que les Magiſtrats & les principaux Habitans ſont attentifs à leur bien être, & qu'ils deſirent ſincerement de pourvoir à leur ſubſiſtance, & aſſurément il eſt à ſouhaiter que cet exemple ſi louable ſoit ſuivi par toutes les autres Villes, Bourgs & Comtés du Royaume ; & ainſi la Providence ayant daigné nous donner une récolte abondante, nous ne nous priverons pas nous-mêmes des reſſources que nous devons en attendre, en laiſſant exporter nos bleds, ainſi que cela n'eſt déjà que trop ſouvent arrivé pour approviſionner des marchés étrangers, pendant que nos pauvres manqueroient de pain.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 31 Octobre 1768.

Qui ordonne l'exécution de la Déclaration du 25 Mai 1763, concernant la libre circulation des grains dans le Royaume ; & qui accorde des gratifications à ceux qui feront venir des grains de l'Étranger.

Le Roi ayant vu avec peine, par les états que Sa Majeſté ſe fait habituellement repréſenter des prix des grains dans les différens marchés de ſon Royaume, que dans quelques Provinces, ces prix ſucceſſivement accrus, ſe trouvent monter au-delà de ce que les prix des journées & ſalaires qui n'ont pas reçu un accroiſſement proportionné, peuvent le comporter pour la ſubſiſtance du peuple, dont Sa Majeſté fait toujours l'objet le plus cher & le plus preſſant de ſes ſoins : & Sa Majeſté ayant en conſéquence fait examiner dans ſon Conſeil les moyens les plus propres à remédier au mal reſultant de cette diſproportion, & à exciter une concurrence capable de faire diminuer les prix actuels des bleds dans ces Provinces ; il a paru à Sa Majeſté, qu'il étoit à propos de rappeller les diſpoſitions de ſa Déclaration du 25 Mai 1763, dont l'effet doit être d'établir dans tout ſon Royaume une libre circulation, au moyen de laquelle il ſe faſſe, par les ſeules opérations ordinaires d'un commerce libre, des verſemens des Provinces plus abondantes, dans celles qui ont éprouvé des malheurs dans leurs récoltes : en même-temps pour procurer par une voie encore plus prompte, des ſecours à ſes peuples, en favoriſant la concurrence des bleds de l'Etranger, que la ſeule crainte des gênes qui ont trop long-temps ſubſiſté dans ce commerce, éloigne de nos Ports ; Sa Majeſté s'eſt propoſée d'animer les importations, ſoit en confirmant toute ſûreté & liberté dans la diſpoſition des grains qui y ſeront apportés, ſoit en excitant, par des gratifications & par l'aſſurance de ſa protection, les Négocians François ou Etrangers qui ſe livreront à cette utile ſpéculation. A quoi voulant pourvoir : oui le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller d'État & ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

La Déclaration du 25 Mai 1763, ſera exécutée ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence fait Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes d'arrêter, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, les tranſports de grains qui ſe feront d'une Province dans une autre. Enjoint à tous Commandans, Officiers de Maréchauſſée & autres, de prêter main-forte, toutes les fois qu'ils en ſeront requis, pour l'exécution de ladite Déclaration.

II. Tous grains étrangers, arrivés dans les Ports de France, pourront y être conſommés, vendus ou tranſportés dans les Provinces de l'intérieur du Royaume, en payant pour tout droit, un demi pour cent de leur valeur, ou 7 ſ. & demi par quintal, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 19 Septembre dernier ; & pourront les Négocians qui les auront introduits, en faire telles deſtinations & uſages que bon leur ſemblera, même les renvoyer à l'Etranger, ſans payer aucuns droits, en juſtifiant de leur origine étrangere.

III. Veut Sa Majeſté qu'il ſoit payé une gratification à tous les Négocians qui auront fait venir des grains de l'Etranger dans

le Royaume, dans les époques ci deſſous énoncées : ſçavoir, 12 ß 6 ₰ par quintal de froment, 8 ß 4 ₰ par quintal de ſeigle, 4 ſ. 2 ₰ par quintal d'orge ou autres menus grains importés depuis le premier Novembre prochain, juſqu'au premier Février 1769; 8 ß 4 ₰ par quintal de froment, 6 ß 8 ₰ par quintal de ſeigle, & 3 ß 4 ₰ par quintal d'orge, depuis le premier Février juſqu'au premier Avril; & 4 ß 2 ₰ par quintal de froment, 3 ß 4 ₰ par quintal de ſeigle & 1 ß 8 ₰ par quintal d'orge, depuis le premier Avril juſqu'au premier Juin de ladite année.

I V. Les gratifications énoncées en l'article précédent, ſeront payées par les receveurs des droits des Fermes, dans les ports où les grains ſeront arrivés, ſur les déclarations fournies par les Capitaines de Navire auxquelles ils ſeront tenus de joindre les certificats des Magiſtrats des lieux où l'embarquement aura été fait, pour conſtater que leſdits grains auront été chargés à l'Etranger, enſemble copie dûment certifiée des factures; leſquelles déclarations ſeront verifiées dans la même forme que pour le payement des droits de Sa Majeſté.

V. Il ſera tenu compte à l'Adjudicataire des fermes du Roi, ſur le prix de ſon bail, du montant des ſommes qu'il juſtifiera avoir été payées pour raiſon deſdites gratifications.

V I. Ne pourront les propriétaires de grains étrangers, introduits en France, ou leurs Commiſſionnaires, après avoir reçu la gratification énoncée en l'art. III, les faire ſortir, ſoit pour l'étranger, ſoit pour un autre Port de France, ni par eux-mêmes, ni par perſonnes interpoſées, ſans avoir reſtitué auparavant ladite gratification, ſauf à recevoir de nouveau dans le Port de France où ils ſeront introduits en dernier lieu, la gratification ordonnée pour l'époque dans laquelle ils auront été introduits, conformément à l'art. III.

V I I. Tous Navires François ou Etrangers chargés de grains & introduits dans les Ports du Royaume, ſeront exempts du droit de fret, juſqu'au premier Juillet de l'année prochaine, de quelque Nation qu'ils ſoient, & dans quelques Ports qu'ils aient été chargés. Enjoint Sa Majeſté aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans ſes généralités, & à tous autres chargés de l'exécution de ſes ordres, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, qui ſera imprimé, lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le trente-un Octobre 1768. *Signé* PHELYPEAUX.

ANNONCE DE LIVRE.

The method of conſtructing mural quadrants exemplified by a deſcription of the braſſ mural quadrant in the royal obſervatory at greenwich by Mr. John Bird mathematical inſtrument maker in the ſtrand, publiſhed by order of the Commiſſionners of longitude, &c. Maniere de conſtruire les quarts de cercle mural, à laquelle on a joint la deſcription du quart de cercle de l'Obſervatoire royal de Greenwich, fait par M. Bird, Fabricateur d'inſtrumens de mathématique, 1 vol. in-4°. très-mince, chez Richardſon & le ſieur Clarke, & M. Jean Nourſe dans le Strand, à Londres. Cet ouvrage a été publié par ordre de MM. les Commiſſaires pour la découverte des longitudes.

On ſçait que les Anglois ont porté l'art de fabriquer les inſtrumens de mathématiques à la plus haute perfection. Nous croyons donc faire plaiſir à ceux de nos Lecteurs qui s'amuſent ou qui s'occupent de la géométrie & d'aſtronomie, en leur annonçant un ouvrage qui les mettra en état de diriger les Ouvriers qui ſe trouvent en France. Les plus fameux d'entre ces derniers conviennent de bonne foi que quelques préciſions qu'ils apportent dans la graduation des inſtrumens, ils ne ſçauroient atteindre à celle où ſont parvenus les Anglois; pluſieurs prétendent qu'ils en ſont redevables à certains inſtrumens qui leur ſont particuliers, & que les François ignorent. Tous les Fabricateurs d'inſtrumens qui ſont à Londres n'ont pas la même réputation ni le même talent. MM. les Commiſſaires nommés pour l'examen des découvertes relatives aux longitudes ont voulu que l'art ſi utile de bien diviſer les inſtrumens, devînt plus commun. Ils ont donné en conſéquence 500 ℔ ſterl. qui font 11000 ℔ de France, à M. Bird, célebre Fabricateur d'inſtrumens demeurant à Londres, pour qu'il formât un apprentif qui pût lui ſuccéder. Ce jeune homme devoit reſter chez lui pendant ſept ans. M.

Bird s'engagea enſuite par ſerment prêté devant les Commiſſaires, à donner à ſon apprentif une deſcription complette de ſa maniere de conſtruire & de diviſer les inſtruments d'aſtronomie, particulierement tous ceux qu'il a faits pour l'Obſervatoire royal de Greenwich. Cette deſcription qu'on vient de publier à Londres, eſt accompagnée de planches ſi exactes, qu'un Ouvrier un peu intelligent, eſt capable d'exécuter les inſtrumens qu'elles repréſentent. MM. les Commiſſaires pour la longitude ont ajouté un ſupplément de 60 ℔ ſterl. ou 1320 ℔ de France. Le ſieur Bird s'étoit engagé de plus à communiquer ſes lumieres à tous ceux qui voudroient s'inſtruire de tous les détails relatifs à la fabrication des inſtrumens de mathematique.

M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne, qui a traduit de l'Angloit les Mémoires ſur la conſtruction du *quart de cercle mural*, *& ſur la diviſion de ces inſtrumens*, ſe propoſe de les rendre publics dans un grand ouvrage ſur les arts; on en tirera quelques exemplaires ſéparés pour ceux qui n'auroient beſoin que de ces deux articles.

COMMERCE.

AVERTISSEMENT.

NOus avons reçus pluſieurs pieces relatives au commerce, mais leur étendue nous a engagés à les renvoyer au Journal; on les trouvera toutes dans celui du préſent mois de Novembre, qui ſera diſtribué le 15, ſuivant l'uſage. Ces pieces ſont:

1°. Des réflexions ſur les manufactures en général, & en particulier ſur celles qu'on propoſe d'établir dans les Villes maritimes.

2°. Des obſervations ſur les lettres, billets de change, *&c.* par M. P. J. Nicodeme, Négociant à Valenciennes. (*a*)

(a) *M. Nicodeme, Conſul & ancien Echevin de Valenciennes, tient dans cette Ville un magaſin de batiſtes, de claires, dites cambrais unies, de linons de divers deſſeins, de fils à faire des dentelles, & fait la commiſſion.*

3°. Queſtion ſur l'échéance des lettres de change & billets, *&c.*

4°. Sur les protêts des lettres & billets de change.

5°. Une réponſe de M. Groult, Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg, à une queſtion de commerce maritime propoſée dans la Gazette N°. 71.

M. Groult, à peine ſorti d'une maladie de pluſieurs mois, voyant avec étonnement que perſonne n'avoit travaillé ſur cette queſtion, s'eſt déterminé à nous en envoyer la ſolution. Il nous obſerve, que pour avoir donné ſon ſentiment ſur pluſieurs queſtions de commerce maritime inſérées dans nos feuilles précédentes, il n'a pas prétendu par-là s'engager à réſoudre toutes celles qu'on propoſeroit par la ſuite; que ſes occupations ne ſe lui permettroient pas; qu'il ne négligera rien pour convaincre le public de l'empreſſement qu'il a de lui être utile, mais qu'il eſt des mois entiers pendant leſquels il ne peut pas ſeulement prendre lecture des Gazettes & des autres ouvrages périodiques qu'il voit ordinairement: qu'il ſeroit bien à deſirer qu'on invitât les Officiers des Amirautés, les Juriſconſultes maritimes, les Négocians éclairés, à s'exercer ſur la ſolution des queſtions qu'on propoſe dans nos feuilles; qu'on ne devroit envoyer que des difficultés qui méritaſſent quelque conſidération, qui fuſſent bien expliquées, & qui fuſſent détaillées avec toutes leurs circonſtances.

RÉPONSE

De MM. P. & B. à M. P. D. Comiſſionnaire de M. G. de Bordeaux, & à ſon Mémoire juſtificatif inſéré dans la Gazette N°. 85.

Le grand argument que l'on a oppoſé à la réaſſurance du 17 Mars 1768, eſt tiré de l'expoſé captieux de la lettre du 14 du même mois, des circonſtances qui ont précédé cette lettre, & du prix de ladite réaſſurance. Nous ajoutons que M. P. D. étant l'Aſſocié de M. G. de Bordeaux, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe fût adreſſé à nous avec une police *toute prête* pour nous ſurprendre une prompte ſignature. Car celui qui s'eſt ainſi hâté de contracter, annonce aſſez qu'il y trouve un grand avantage; mais relions la lettre ſur l'expoſé de laquelle a été

faite la réaſſurance dont il s'agit. On y aſſure d'abord, que depuis le 14 Janvier précédent, jour du depart du Navire la *Société*, on n'a eu aucunes nouvelles de lui ni *bonnes ni mauvaiſes*, pendant que dès le 10 Mars ſuivant, quatre jours avant la lettre de M. G. ce même M. G. chercha à faire réaſſurer à Bordeaux, & n'y réuſſit que le 12, en donnant une prime de 25 pour cent. Or, n'y a-t-il pas tout lieu de préſumer que ce même jour 10 Mars M. G. aura reçu de M. D. de Dunkerque, la nouvelle de la perte du Navire la *Société*, & la demande de 3000 liv. aſſurées ? Car tout le monde ſçait qu'un aſſuré eſt toujours prompt à demander ſon rembourſement.

Mais ſuppoſeroit-on qu'il n'eût appris la perte de ce Navire que par ſes Correſpondans de *Lanion*, de *Morlaix* ou de *Nantes*; la réaſſurance qu'il nous a ſurpriſe n'en ſeroit pas moins frauduleuſe, puiſque l'art. 40 qui permet les *aſſurances ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles*, n'a eu en vue que les *Chargeurs* & les premieres aſſurances, & non des réaſſurances faites long-temps après les riſques courus de la part des réaſſurés ?

En effet, les aſſureurs établis dans le Port même où doit arriver le Navire aſſuré, auroient deux moyens ſûrs de tromper des réaſſureurs ; car indépendamment des vaſtes correſpondances des premiers, ceux ci ont la reſſource d'interroger tous les Capitaines qui arrivent dans leur Port ; & l'on ſçait que dans un Port tel que celui de Bordeaux, il en arrive continuellement.

Or, ſeroit il étonnant que dans l'intervalle du 21 Janvier, jour du naufrage, M. G. eût appris à Bordeaux ce naufrage, ſoit par quelqu'autre Navire de Dunkerque, ſoit par quelques barques de Lanion ou de Morlaix ?

Suppoſons, par exemple, que M. L. de Dunkerque n'eût fait faire ſon aſſurance à Bordeaux que le 17 Mars, & cela auſſi ſur *bonnes ou mauvaiſes nouvelles*, que n'auroit-on pas pu dire contre cette aſſurance tardive & ſuſpecte ?

M. L. auroit allégué en vain qu'il ne ſçavoit pas le naufrage du 21 Janvier, & que lorſqu'il a fait aſſurer, il croyoit le Navire la *Société* en relâche à l'Iſle de Wight, car on lui auroit objecté les grands vents qui avoient regné depuis le départ de ce Navire, comme contraires à cette relâche, & comme des indices dudit naufrage ; on lui auroit encore objecté les réaſſurances faites à Dunkerque les 25 & 28 Fev. précédent, à 25 & 34 pour cent ; au moyen de quoi, il eût été au moins obligé à ſupporter la même prime. A plus forte raiſon en doit-il être ainſi d'un réaſſureur, qui a eu plus de moyens de ſçavoir le naufrage.

Mais réflechiſſant bien ſur la faculté d'aſſurer ſur *bonnes ou mauvaiſes nouvelles*, il eſt évident qu'elle rend inutiles toutes les précautions priſes par les art. 38 & 39 : ce qui devroit faire reſtraindre cette faculté aux ſeuls chargeurs, & non à des réaſſureurs qui peuvent être inſtruits, ſoit par les aſſurés eux-mêmes, ſoit par leurs correſpondances générales, ſoit par les Capitaines qui arrivent de toutes parts dans les grands Ports.

M. G. ne doit pas regarder comme injurieuſes les imputations qu'on lui fait ſur de ſi violentes préſomptions. Il y a long temps que la loi a permis de tirer ces conſéquences.

D'ailleurs, on les trouvera très juſtes, quand on ſe rappellera ces promptes réaſſurances faites à Dunkerque & à Bordeaux, à 25, 34 & 50 pour cent, pendant que le 17 Mars, (jour auquel la prime auroit dû augmenter) on nous a fait réaſſurer à *dix* pour cent ſur une lettre évidemment captieuſe.

Nous n'avons pu ſçavoir encore la date de la police d'aſſurance d'entre MM. L. & G. mais ſi cette police ne contient pas la circonſtance que les marchandiſes aſſurées étoient dans des boucauds cerclés de fer, M. G. n'a pu la ſçavoir que par la nouvelle écrite de Lanion au mois de Février ſuivant.

Enfin, il eſt inoui que dans un hyver où l'on apprenoit des naufrages de tous côtés, & qu'après un intervalle de deux mois & demi (pour un voyage de 8 jours tout au plus) on ait fait reaſſurer à *dix* pour cent ſur *bonnes ou mauvaiſes nouvelles*. Ainſi voilà un exemple qui prouve combien l'on peut abuſer d'une loi qui auroit dû contenir des exceptions, du moins à l'égard des réaſſureurs.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 9 Nov. 1768.		LYON. le 2 Nov.		BORDEAUX. le 28 Oct.		MARSEILLE. le 26 Oct.	
Amſterdam,	55 5 8e	Amſterdam,	55½. 5 8e.	Amſt.	55 ½ 5 8e	Londres,	31 ¼
Lond.	32	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	32	Amſt.	54 ¼
Hambourg,	179 ¾	Vienne,	51 ½	Hamb.	26 ½ à 7 16e	Cadix,	15. 2 3
Madrid,	14 18 6	Londres,	31. 15 16e. 32	Paris échu,	¼ p ⁰⁄₀ p.	Madrid,	15. 4 5
Cadix,	14 15 6	Livourne,	95 ½			Livourne,	97 ½
Livourne,	92 ½	Genes.	93 ½	*du 31 Oct.*		Naples	86
Lyon,	5 8e.	Madrid,	74 ¼			Gênes,	95 ½
		Cadix,	74	Amſterd.	55 5 8e	Paris,	¾ p ⁰⁄₀ b.
		Paris,	¼ p ⁰⁄₀ p.	Lond.	32	Lyon. au pair.	¼ p ⁰⁄₀ b
		Marſeille,	1 ½ p	Hamb.	26 ½	Montpellier au pair.	60j.
		Dépot p. ec.	5 8e	Paris échu,	¼ p ⁰⁄₀ p.	Piaſtres,	
		Piaſt.	48 13 9				

LETTRE

De M. Marcandier de la Société d'Agriculture de Bourges, & de la Société économique de Berne, aux Auteurs de la Gazette du Commerce, de l'Agriculture & des Finances.

MESSIEURS,

J'ai lu avec d'autant plus de ſatisfaction dans votre Gazette du 5 Novembre 1768, N°. 89, p. 882, le récit que vous faites des obſervations de M. Buc'hoz ſur la Manufacture établie dans l'Evêché de Straſbourg, par les ſoins de M. l'Evêque, (*) ſous la protection duquel on y travaille, qu'elle ſervira peut-être enfin d'exemple & de modele à celles qu'on pourroit établir dans pluſieurs Provinces du Royaume, & dont j'ai déjà fourni les idées dans le *Traité du chanvre*, imprimé en 1768, chez Nyon, quai des Auguſtins, à l'Occaſion.

Je fis voir dès ce temps là aux perſonnes chargées du ſoin des manufactures, les différens emplois qu'on pouvoit faire du *chanvre blanchi & teint en diverſes couleurs*, ſoit pour les ouvrages de *tapiſſerie*, *de bonneterie*, *de chapellerie*, & généralement de toutes les Fabriques dans leſquelles on emploie ordinairement la *ſoie*, *le coton*, *la laine & le poil*. (a) J'envoyai alors des échantillons de tous ces ouvrages au Miniſtre qui m'en accuſa la réception, & les honora de ſon approbation dans ſes lettres ainſi que pluſieurs Seigneurs de la Cour & de la Ville, même auſſi des Provinces qui m'en ont témoigné leur ſatisfaction, pour ne pas dire leur admiration.

Je fis fabriquer auſſi des *ouates* de toutes eſpeces & de toutes couleurs avec les *étoupes du chanvre blanchi*, qui ont l'avantage de ne point endommager les étoffes de ſoie qui les couvrent, comme on ſe plaint journellement de celles qui ſont faites avec la laine, & qui ne leur cédent cependant en rien pour les autres propriétés qu'on y re-

(*) *M. le Duc de Charôt a auſſi jetté depuis quelque temps les premiers fondemens d'un pareil établiſſement dans ſa Ville de Charôt en Berry, dont il a confié la direction au ſieur Macher d'Iſſoudun.*

(a) *Nous avons vu ces échantillons, & ils nous ont confirmés dans l'idée où nous étions déjà, qu'il ſeroit très avantageux au commerce de ſuivre le chemin que M. Marçandier avoit tracé.*

cherche. On trouvera de ces *ouates nouvelles* chez Berard, Marchand Cotonier, rue S. Jacques, vis-à vis S. Benoiſt & du *chanvre blanchi* chez Auvray, Marchand Cordier, rue S. Antoine, proche l'Egliſe de S. Louis, ou rue Montreuil, Fauxbourg S. Antoine.

Enfin, Meſſieurs, ce ſera toujours avec un nouveau plaiſir que je verrai naître & célébrer les fruits d'une découverte que j'ai faite il y a 12 ans au moins, & dont vous voudrez bien me conſerver le mérite, puiſque c'eſt la ſeule récompenſe que j'en aie reçue juſqu'à préſent, qui puiſſe auſſi le plus me flatter, & que comme *Thales*, je préférerai toujours aux avantages même de la fortune. Preſque tous les Papiers publics, & les Mémoires de pluſieurs Sociétés, ſpécialement ceux de la Société économique de Berne, m'ont déjà rendu là-deſſus la juſtice que je pouvois en attendre.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

Voyez le Journal économique de Juin 1768.

LETTRE

De M. Gouat de Grand Pré, ſur un moulin à organciner.

J'ai vu, Meſſieurs, dans vos Gazettes N°. 69 & 70 de cette année, un avis donné au public ſur la *découverte d'un moulin à organciner la ſoie*, par le P. Peronniers Religieux Minime de la maiſon de Lyon, & ſur une *nouvelle méthode pour tirer la ſoie des cocons*, par le même Auteur. On y rappelle que j'ai fait quelques recherches dans ces deux parties de travail; je crois devoir en conſéquence vous avertir que je ſuis actuellement occupé à faire des obſervations ſur cette nouvelle façon d'opérer. Je compte vous les envoyer inceſſamment.

Les demandes réitérées qui me ſont faites de divers endroits au ſujet de l'aſſortiment des petites poulies que j'ai inventées pour former la triple croiſade aux tours à tirer la ſoie des cocons, m'engagent à donner au public, par la voie de votre Gazette, le nom & l'adreſſe de l'Ouvrier à qui j'en ai donné les modeles, & qui les exécute ſupérieurement. Il ſe nomme Pierre Guignot, M^e. Tourneur, rue du Palais Grillet près de la rue Tupin, à Lyon. Il vend ces poulies 4 ℔ 10 ß le cent, priſes dans ſa boutique. Il les donne en détail, ſi on le juge à propos. On eſt prié d'affranchir les ports de lettres.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient les 27 & 31 Octobre 1768.

SÇAVOIR:

Thé verd ſupériéur, de 77 à 78 ß 3 ₰.
Thé verd Tonkay, de 80 ß 6 ₰ à 81 ß 6 ₰.
Thé Hayſuen Skin, de 7 ℔ 3 ß à 7 ℔ 5 ß.
Thé Hayſuen, de 11 à 12 ℔ 3 ß.
Thé Bouy, en grandes caiſſes, de 35 ß à 36 ß 6 ₰.
D°. en demi caiſſes, de 36 à 35 ß 9 ₰.
D°. en quarts de caiſſe, de 36 ß 3 ₰ à 36 ß 9 ₰.
Thé camphou, de 110 à 112 ß 6 ₰.
Thé Pékao, de 7 à 6 ℔ 17 ß 3 ₰.
Thé ſaotchaon, de 6 à 6 ℔ 2 ß 6 ₰.
Poivre, de 35 ß 11 ₰ à 37 ß 4 ₰.
Poivre à livrer, de 36 ß 9 ₰ à 36 ß 3 ₰.
Cauris du Vaiſſeau le *Dauphin*, de 20 ß 2 ₰ à 19 ß 2 ₰.
Bois rouge dudit Vaiſſeau, de 30 ℔ à 30 ℔ 4 ß.
Bois de ſapan, de 28 ℔ 1 ß à 28 ℔ 4 ß.
Rotins, de 43 ℔ 10 ß à 47 ℔ 3 ß.

DE BORDEAUX, *le 2 Nov. 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 52 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 39 à 50, troiſiéme ſorte, 44 à 47, quatriéme ſorte, 41 à 43, petits ſucres, 40, communs, 35 à 38, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 33, du Cap, 27 à 32, de Saint-Louis, 26 à 31 de la Martinique, 24 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 21 ß, d°. marchand, 20 à 20 ß 6 ₰, d°. vieux, 18 ß 6 ₰ à 19. Café S. Dom. la liv. nouveau fin, 18 ß 6 ₰ d°. marchand, 19 à 19 ß 9 ₰, d°. vieux, 18 à 17 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 6 ℔, d°. marchand, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ 10 à 5 ℔ 12 ß. Coton S. Domingue,

le quintal, 115 à 118 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 55 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 23 à 24 ß, cacao de la Martinique, 13 ß syrop de rafinerie, le quintal 14 à 15 ℔. Eaux-de-vie, 135 ℔ les 32 veltes demandées.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 9 Novembre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	
Or à 20 karats à . . .	83		
L'argent à 11 ds 20 g. à .	53	17	6 *marc.*
Idem à 11 ds 10 g. à . .	51	15	
Piastres.	48	15	

Navires en armement.

DE DUNKERQUE, *le 31 Octob. 1768.*

Les Navires le *Comte d'Estaing*, de la Martinique, & de 90 tonneaux, Capitaine *Pierre David*, Armateurs MM. *Cailliez* freres; le *Vermandois*, de Dunkerque, & de 200 tonneaux, Capitaine *Tobie Dossche*, Armateur M. *Philippe-Joseph Roussel*; la *Jeanne-Elizabeth*, de Bordeaux, & de 110 tonneaux, Capitaine *Pierre-Elie-Martin*, Armateur M. *Arnold Peschier*; la *Marie Rose*, du Cap François, & de 130 tonneaux, Capitaine *J. B. Jublin*, Armateur Madame *Catherine Saladin*; la *Madeleine*, de Dunkerque, & de 140 tonneaux, Capitaine *Nicolas Lobet*, Armateurs MM. *Carpeau & Guston Proteau*; les *Deux freres*, de Dunkerque, & de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Olive*, Armateur M. *Jean-François Dreux* l'aîné; l'*Aurore*, du Cap François, & de 90 tonneaux, Capitaine *Pierre Berlamont*, Armateur M. *Pierre Gillodts*; le *Vigilant*, de Dunkerque, & de 180 tonneaux, Capitaine *Guillaume Bouteillé*, Armateurs MM. *Castelin* freres; le *Mars*, de Dunkerque, & de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Suywers*, Armateurs MM. *Emmery & Vanhée*, fils aîné, sont tous les neuf en charge au Port de Dunkerque, sçavoir; les trois premiers pour la Martinique, les trois suivans pour la Martinique & le Cap, le septiéme pour le Cap, le huitiéme pour le Cap & autres Colonies, & le neuviéme pour la basse terre de la Guadeloupe.

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
Maupassant,	4e.	J.	18
Fauveau,	7e.	L.	18
Gosley,	12e.	L.	12
Caron,	16e.	J.	19
Baillot,	23e.	M.	12
Penchein,	28e.	L.	12
Guidy,	34e.	M.	18
Bardin,	36e.	J.	12
De Montal,	46e.	L.	18
De la Rue,	50e.	J.	12
Pannelier,	63e.	J.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1768.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
Ac. des Indes. .	1207 ½ . . .	1210 . . .	1210 12 ½ 15. m.
Emp. de la Com.	425	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	21 ½	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	42	42	41 ½ . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	870	870 . . .	870. 67 ½ . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2 s. p. l. du Dix.	11	11 ½ . . .	11 ½ . .
3e. Loterie. .	6 1770 . . .	6. 1770 . .	3 ½ 1769 6 177
Annuités. . .	300	303 . . .	303 . . .
Coup. d'An. .	60	60 . . .	60 . .
Emp. de 10 mil.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	39	39 . . .	39 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	44	43 ½ . . .	44. 5m . .
4e. L. Epoques.	15	15 ½ . . .	15 ½ . . .
Nouette. . .	38	38 . . .	38 . . .
Ac. de la caisse .	1200 dup. 60 .	1200 . . .	dup. 60 . .
CONTRATS			
tirage de la C.	2e. 393. 3e. 370	. . . . .	. . . . .
	4e. 336. 5e 334	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .